

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 FEVRIER 2005
- SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mardi 15 février 2005 à 9h30 à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

Étaient excusés :

- M. Michel GABILLARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique

Assistaient également à la séance :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Mr Dominique BLONDEAU Représentant le Payeur Départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

Conseil d'administration

du 15/02/2005

I-Questions administratives et de personnel

1 – Modifications d'emplois

A – Emploi non permanent de l'unité « Milieux Aquatiques »

Par délibération du 20 décembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé la création d'un emploi non-permanent de technicien dans les conditions suivantes :

ASSISTANT SCIENTIFIQUE CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Passé à poissons du barrage d'Arzal Mise au point du nouveau système de comptage, suivi vidéo et rédaction des rapports.
Niveau de recrutement	Catégorie B
Niveau de rémunération	Sur la base du 1 ^{er} échelon de technicien (indice brut 322- Rémunération ramenée le cas échéant à l'heure ou à la journée de vacation)
Période de recrutement	Du 1 ^{er} avril au 31 juillet 2005 Tous les jours du lundi au vendredi (8h)

Il apparaît aujourd'hui de porter de 4 à 5 mois la durée de la mission de ce technicien, afin de lui permettre de participer aux pêches de civelles programmées au printemps, et de lui confier en complément un travail de saisie de données, tout en maintenant à l'identique la définition des fonctions ainsi que les conditions de recrutement et rémunération. Le recrutement s'effectuerait donc au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte cette proposition
- précise que les crédits correspondants figureront au budget de l'exercice 2005
- charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes

**Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT**

Y. MAHE

